

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **14**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 15 Octobre 2011
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ - Julien MULLER
Rémy KAISER - Virginie GASSLER - Christian FRIEDRICH - Michel
REMINIAC - Jean-Luc JULIEN.

Membres absents excusés:

Mme Nilangela KREMPP, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Roger SCHAEFFER,
Conseiller Municipal,
Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
M. Gérard DIOM, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Julien MULLER, Secrétaire de
Séance,

Point 1 : Approbation des comptes -rendus du Conseil Municipal
N° 117-A/12. du 2 juillet 2012

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
2 juillet 2012.

N° 117-B/12. du 9 juillet 2012

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
9 juillet 2012.

Point 2 : Rapports annuels 2011**N° 118-A/12. SICTOMME Rapport annuel d'activité****Le Conseil Municipal,**

VU le rapport annuel d'activité 2011 du SICTOMME (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs),

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport annuel d'activité 2011 du SICTOMME qui a été présenté à son Comité-Directeur lors de sa séance du 26 juin 2012.
- 2 - **de transmettre** la présente délibération à :
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président du SICTOMME à Molsheim.

Point 2 : Rapports annuels 2010**N° 118-B/12. CCRMM : sur la qualité et le prix du service de l'eau****Le Conseil Municipal,**

VU le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

VU la délibération du 4 juillet 2012 n° 12-80 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig approuvant le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig.
- 2 - **de transmettre** la présente délibération à :
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig.

N° 118-C/12. CCRMM : sur la qualité et le prix du service de l'assainissement**Le Conseil Municipal,**

VU le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement,

VU la délibération du 4 juillet 2012 n° 12-79 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig approuvant le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement,

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig.

- 2 - de transmettre la présente délibération à :
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig.

**Point 3 : Syndicat du Collège Mutzig : Modification et approbation des Statuts
N° 119/12**

Le Conseil Municipal,

- VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1969 portant création du Syndicat Intercommunal du Collège de Mutzig,
- VU l'arrêté préfectoral du 11 juin 2003 portant modification statutaire du Syndicat Intercommunal du Collège de Mutzig,
- VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2011 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche par l'adhésion de la Commune d'Urmatt à compter du 1^{er} janvier 2012,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant changement de dénomination de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, extension de ses compétences et modification de ses statuts,

CONSIDERANT que la mise en œuvre du mécanisme de représentation – substitution de la Commune d'Urmatt par la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute-Bruche entraîne une modification des statuts,

- VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Collège Louis Arbogast de Mutzig en date du 20 septembre 2012, adoptant ses nouveaux statuts,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - d'adopter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Collège Louis ARBOGAST de MUTZIG,
- 2 - de transmettre la présente délibération à :
- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Collège Louis ARBOGAST de MUTZIG.

Point 4 : Gestion 2012 :

N° 120-A/12. Ecole Elémentaire : Classe de découverte musicale à la Hoube : Subvention :

Le Conseil Municipal,

- VU la demande du 18 septembre 2012 de Mme la Directrice de l'Ecole Elémentaire de Gresswiller sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de la classe de CE1 qui participeront à une classe de découverte musicale à la Hoube dont le séjour aura lieu du lundi 17 décembre 2012 au samedi 22 décembre 2012 - 20 jeunes sont concernés,

Après en avoir délibéré

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 23,00 € par élève soit au total 460,00 € qui seront payés à OCCE 67 CS 577 Ecole pour l'Ecole Elémentaire de Gresswiller et imputés au compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - ✓ Mme la Sous – Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,
 - ✓ M. la Directrice de l'Ecole Elémentaire de Gresswiller.

N° 120-B/12. Association Classic Toy – Club : Subvention :

Le Conseil Municipal,

VU la demande en date du 7 août 2012 de la nouvelle Association « Classic Toy – Club » présidée par M. NIBEL Pascal ayant son siège au 77, rue de Rosenwiller à 67190 GRESSWILLER tendant à obtenir une subvention de fonctionnement

SUR proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention de fonctionnement de 100,00 € à l'Association « Classic Toy Club » de Gresswiller qui sera imputés au compte 6574
- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - ✓ Mme la Sous – Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,
 - ✓ M. le Président de l'Association « Classic Toy – Club » de Gresswiller.

N° 120-C/12. Institution « La Providence » : Subvention :

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 9 Octobre 2012 de M. le Directeur Adjoint de l'Institution « La Providence » de Strasbourg sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de la classe de 3^{ème} 6 qui participeront à un séjour linguistique à Gillingham en Angleterre du 22 au 26 octobre 2012 - 1 jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés à l'Institution « La Providence » à Strasbourg et imputés au compte 6574 – Rubrique « Divers »
- 2° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - ✓ Mme la Sous – Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,
 - ✓ M. le Directeur-Adjoint de l'Institution « La Providence » à Strasbourg.

N° 120-D/12. Création d'une ligne de Trésorerie**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 2 juillet 2012 n° approuvant l'opération d'aménagement de la rue de Rosenwiller,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer une ligne de trésorerie de 500.000,00 € permettant de payer l'ensemble des acomptes aux entreprises et prestataires participant à cette opération en attendant le versement des diverses subventions et autres recettes,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - de créer une nouvelle ligne de trésorerie de 500.000,00 € permettant de payer les dépenses relatives à l'opération : travaux d'aménagement de la rue de Rosenwiller,
- 2° - de charger M. le Maire de consulter divers établissements bancaires afin de recueillir leur meilleures offres
- 3° - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec l'établissement bancaire retenu
- 4 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de l'établissement bancaire retenu,
- 5 - de transmettre la présente à :
 - ✓ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme le Trésorier de Mutzig
 - ✓ M. le Directeur de l'établissement bancaire

Point 5 : Forêt communale : martelage 2014:**N° 121/12.****Le Conseil Municipal,**

OUIË l'exposé de Monsieur le Maire, selon lequel il donne lecture de l'état d'assiette prévisionnel des coupes 2014 en :

- ✓ parcelles 20, 22 5 et 9 sur 10,89 hectares, portant sur des coupes d'amélioration et de régénération,

CONSIDERANT le courrier en date du 21 septembre 2012, émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, précise que les propositions d'état d'assiette des forêts communales doivent être approuvées par délibération du Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
Et voté à l'unanimité,**

DECIDE

- 1° - d'approuver l'état d'assiette 2014 de notre forêt communale.
- 2° - de charger Monsieur le Maire de notifier la présente à :
 - M. le Chef de Division de l'O.N.F. 2, rue de la Forêt BP n° 68 à 67130 –Schirmeck,
 - M. Daniel BOUCAUD, Chef de Triage, 79, rue de Molsheim à 67280 – URMATT,

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2012**Point 6 : Divers****Piste cyclable : Convention Conseil Général – Commune :**

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de recueillir certaines informations concernant notamment l'entretien de cet équipement empruntant l'actuelle assise foncière du chemin dit « Birkenweg » qui longe la voie ferrée Strasbourg – St-Dié.

Subvention pour classe de découverte à la Hoube :

Le Conseil Municipal attribue une subvention globale de 23 € par élève de l'Ecole Elémentaire participant à la classe de découverte à la Hoube du 17/12/2012 au 22/12/2012. Elle comprend la subvention de base de 15 € augmenté de 8 € correspondant aux frais de transport que la Commune payait également. Cette intégration des frais de transport dans la subvention communale augmente son montant sur lequel le Conseil Général s'appuiera pour allouer la sienne à la Coopérative scolaire.

Salle des Fêtes

M. Julien MULLER, Conseiller Municipal présente le contrat de location, règlement qu'il a rédigé et concernant l'utilisation de l'actuelle salle des fêtes, rue Curie à 67190 – GRESSWILLER. Ils ont le mérite d'exister enfin mais nécessitent quelques aménagements. Une commission formée de M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint, Pierre THIELEN, Adjoint, Roger SCHAEFFER, Michel REMINIAC, Julien MULLER devra établir le contrat de location et le règlement pour être opérationnel le plus rapidement possible.

Il sera également créé une régie de recettes pour celles concernant la salle des Fêtes, arrhes, prix de la location, caution, etc...

Travaux :

- toiture du groupe scolaire : Devis CHAMLEY devrait être retenu
- remplacement poutre au groupe scolaire à son entrée côté ouest
- rénovation de l'orgue : devis de 4.200,00 € par Manufacture d'orgues Jean-Christian GUERRIER et Associés ;

Dotation parlementaire :

Sur proposition de M. le Maire, la dotation parlementaire de 400,00 € distribué par M. Laurent FURST – Député-Maire de Molsheim – sera attribuée à l'Association « Les Souriceaux » de Gresswiller, ayant en charge le périscolaire.

EBAE :

Sur proposition de M. le Maire, la facture concernant l'achat des maillots lors de la 3^{ème} course de solidarité au profit de l'EBAE du vendredi 23 septembre 2012, organisée conjointement par l'amicale des sapeurs-pompiers de Gresswiller et la 17^{ème} compagnie des sapeurs-pompiers de Créteil, sera prise en charge par la Commune : montant devis de 378,80 €